

PROGRAMME DE GESTION DES ENTRÉES AU NUNAVIK-COVID-19
SÉQUENCE DE DÉPISTAGE ET QUARANTAINE APPLICABLE SELON LE TYPE DE VOYAGEUR
 Version du 28 avril 2021

Catégorie de voyageur ¹	Plan de dépistage			Quarantaine	Particularités
	Résultat négatif avant le départ ²	Plan de quarantaine approuvé en pré-départ (questionnaire NTAA)	Jour 7 ³⁴⁵		
Tout voyageur (Sauf si une autre catégorie s'applique)	Oui	Oui	Oui	Quarantaine pour une période totale de 14 jours.	
Travailleur critique pour lequel la quarantaine pourrait amener un bris de service essentiel	Oui	Oui	Oui	Quarantaine pour une période totale de 14 jours. Travail permis durant la période de quarantaine avec mesures rehaussées. La quarantaine stricte est respectée hors des heures de travail.	
Travailleur habitant dans un baraquement collectif/ travailleur ou professionnel de la construction	Oui	Oui	Oui	Quarantaine pour une période totale de 14 jours, préférablement au sud. Travail permis durant la période de quarantaine avec mesures rehaussées durant les 14 premiers jours suite à l'arrivée au Nunavik (peu importe où la quarantaine a lieu). La quarantaine stricte est respectée hors des heures de travail.	

Légende : entrée en vigueur au cours des prochains semaines - en vigueur

¹ Un voyageur est une personne qui séjourne pour plus de 24 heures au Nunavik ou qui a des contacts significatifs avec les gens qui y séjournent. Un contact significatif est un contact de plus de 15 minutes, et à moins de 2 mètres, sans port d'équipement de protection de grade médical.

² Le test est considéré valide lorsqu'effectué dans les 72 heures précédant le vol. Le résultat doit être connu avant l'embarquement.

³ Le test au jour 7 peut être fait entre le J6 et le J9, lorsque la date du test est la fin de semaine, ou un jour férié, à la discrétion des équipes de dépistage locales.

⁴ Si la personne a quitté le territoire au moment où le test est prévu, la personne n'est pas tenue de faire le test. Par ailleurs, la requête n'est plus valide aux jours 14 et subséquents suivant son arrivée dans la région (par exemple, si la personne se présente pour un dépistage avec plus de 7 jours de retard sur la date prévue).

⁵ Pour assurer une gestion simple, le dépistage est fait au jour 7 après l'arrivée sur le territoire, sans égard aux dates de quarantaines.

Catégorie de voyageur ¹	Plan de dépistage			Quarantaine	Particularités
	Résultat négatif avant le départ ²	Plan de quarantaine approuvé en pré-départ (questionnaire NTAA)	Jour 7 ³⁴⁵		
Personne à la sortie d'un milieu où le risque d'exposition à la COVID-19 est élevé ⁶	Oui (Entre les jours 6-8 de leur quarantaine au sud)	Oui	Oui	Quarantaine d'un minimum de 7 jours à Montréal ou dans un milieu jugé adéquat, puis poursuite de la quarantaine au nord pour une période totale de 14 jours ⁷	
Patient ayant fréquenté un établissement de santé dans les 14 derniers jours	Oui	Oui	Oui	Quarantaine pour une période totale de 14 jours ⁸ (débutée à Ullivik ou au nord)	
Personne voyageant nord-sud-nord , ayant eu un séjour de moins de 72 heures au sud	Non	Oui ⁹	Oui ⁹	Quarantaine de 14 jours après le retour dans la région.	
Personne voyageant sud-nord-sud , ayant un séjour de moins de 72 heures au Nunavik	Oui	Oui	Non	Mesures de distanciation ou de mitigation en tout temps. Aucun contact avec la communauté autre que celui faisant l'objet de la visite.	Résultat négatif avant le départ exigé pour les travailleurs et les professionnels de la construction
Arrivées par navire	Oui ¹⁰	Non	Non	Quarantaine pré-départ débutée 12-14 jours avant la date prévue de départ du navire en mer.	

⁶ Comprenant les milieux où des éclosions sont en cours (excluant les gens visés par une enquête de santé publique et qui sont en isolement en raison d'un contact étroit avec un cas) ou des milieux reconnus à haut risque de transmission (ex : centres de détention). Un bilan de santé est recommandé au jour 7.

⁷ Selon jugement clinique, si une situation nécessite un retour urgent dans la communauté ou si les risques associés au séjour à Montréal sont trop importants pour la personne, assurer un milieu de quarantaine sécuritaire au Nord et organiser les dépistages aux jours 5-6 et 9-10 de leur suivi.

⁸ Les personnes vulnérables, par exemple, les personnes recevant un congé après une hospitalisation en psychiatrie pour lesquelles Ullivik ne représente pas un milieu adéquat pour leur quarantaine, peuvent voyager directement de leur établissement après un test COVID négatif précédant leur congé. Elles devront toutefois compléter leur quarantaine au Nord, pour une période totale de 14 jours.

⁹ L'AATN, le test au jour 7 et la quarantaine ne sont pas requis dans le cadre des travailleurs effectuant un transfert de courte durée et sans contact avec la communauté au sud (par exemple, un professionnel escorte un client jusqu'à l'aéroport, le transfère à l'équipe en charge, dort à l'hôtel et repart le lendemain, sans visite ou magasinage à Montréal). Si le professionnel a respecté les règles de distanciation de 2 m, le port des ÉPI adéquats et une bonne hygiène des mains, il n'a pas à se faire dépister ni à faire de quarantaine à son retour.

¹⁰ Le dépistage est effectué le plus près possible de la date de départ du navire, en considérant le temps nécessaire pour l'obtention des résultats avant le départ.

Liste d'exemptions :

Les personnes qui doivent accéder au territoire en urgence **peuvent se déplacer avant d'avoir reçu leur AATN ou leur résultat de test négatif.** Le questionnaire AATN doit être rempli, idéalement avant le départ, sinon rapidement après l'arrivée. Le test de dépistage doit être fait à l'arrivée dans la communauté en communiquant avec le CLSC pendant les heures ouvrables.

Cette clause s'applique, mais n'est pas limitée aux

- Bureau d'enquête indépendante ou corps policier ou d'investigation mobilisé d'urgence
- Corps de métier (technicien, réparateur, etc) mobilisé d'urgence pour bris susceptible de compromettre un service essentiel (télécommunication, chauffage, bris d'avion, etc)
- Escorte médicale, escorte policière, escorte pour la DPJ ou agents de sécurité mobilisé en urgence pour offrir un service essentiel. (Pour les escortes qui font un trajet nord sud nord, voir la note au tableau "personne voyageant nord sud nord ayant eu un séjour de moins de 72 heures au sud".)
- Force majeure ou raison humanitaire nécessitant une mobilisation urgente, par exemple, urgence familiale qui requiert la présence de la personne, tel que décès d'un proche, hospitalisation d'un dépendant, menace à la sécurité de dépendants, etc.
- Bris de service médical avec préjudice à la population, notamment, les visites de médecins spécialistes. Pour les médecins omnipraticiens, une autorisation du DSP ou chef de département de médecine est nécessaires pour confirmer le préjudice à la population et autoriser le vol malgré l'absence de test ou de AATN fait dans les 72h avant le départ.

Un voyage prévu depuis plus de 48 heures ne sera pas considéré comme une mobilisation en urgence.

Jusqu'à nouvel ordre, les personnes qui, même si elles ont respecté les consignes, n'ont pas reçu leur résultat de test (délais laboratoires, perte d'un échantillon ou autre) peuvent être admis sur le vol selon les conditions suivantes:

- Le test a été fait dans la période de 72 heures à 48 heures avant le départ (preuve raisonnable)
- Le test sera répété au nord au besoin (si l'échantillon est perdu, non analysable), selon l'évaluation de l'infirmière de la gestion des entrées.
- Les mesures de quarantaine sont renforcées auprès de la personne, particulièrement le port du masque de procédure en tout temps dans l'avion et à l'aéroport.
- La personne n'est pas un travailleur de la construction qui vit en baraquement.
- La personne accepte que l'infirmière de la gestion des entrées au Nunavik ait accès à son résultat.

Les personnes pour qui le test n'est plus valide (fait depuis plus de 72 heures) à cause d'une annulation de vol (météo, mécanique, ou autre) pourront également être admises sur le vol (la personne offre une preuve raisonnable). Pour ces personnes, nous recommandons que le test soit répété à l'arrivée au village, puis au jour 7 suivant leur arrivée.

Notes complémentaires :

- a) Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas soumis au dépistage.
- b) Les personnes qui sont hypersensibles au dépistage naso-pharyngé ou ayant une contre-indication peuvent se prévaloir d'un autre type de prélèvement selon le jugement clinique.

- c) Les personnes ayant été infectées par la COVID-19 dans les derniers 3 mois peuvent voyager si leur période de contagiosité est terminée (le patient a été avisé par l'équipe responsable de son suivi qu'il n'est plus contagieux). Ils ne doivent pas être dépistés dans les 3 mois suivant leur infection, mais doivent compléter leur quarantaine. La preuve d'une infection antérieure devra être fournie avant l'embarquement.
- d) Les personnes ayant un symptôme du groupe A, compatible avec la COVID-19, ne sont pas admises sur les vols (dyspnée, toux inhabituelle, fièvre ou anosmie) - une personne symptomatique qui se présente à l'aéroport pour un vol devra être dépistée, ainsi que les personnes de sa maisonnée l'accompagnant. Ces derniers ne seront pas admis à bord. Après une réévaluation et la réception d'un test négatif, la personne et les personnes de sa maisonnée l'accompagnant pourraient être admises sur le vol, selon le jugement clinique, en tenant compte de la nature et l'évolution de sa condition.
- e) Les symptômes du groupe B ne sont pas questionnés de manière systématique, par contre, la Direction de santé publique recommande aux gens qui se sentent "malades" de reporter leur vol.
- f) Les personnes qui sont de retour d'un voyage à l'extérieur du Canada peuvent prendre un vol pour retourner à leur résidence principale. Ils doivent observer une quarantaine stricte de 14 jours, tel que prévu à la Loi sur la quarantaine, une fois rendus à leur domicile.
- g) On ne demande pas aux voyageurs de faire plusieurs tests s'ils se déplacent sur le territoire plusieurs fois dans la même semaine (limite d'un test par semaine).